

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG
SERVICE DE LA CARTE GÉOLOGIQUE
D'ALSACE ET DE LORRAINE

3671

MISE EN CONFORMITE D'UN DEPOT
DE RESIDUS URBAINS A NIFFER (68)

ENQUETE GEOLOGIQUE REGLEMENTAIRE
10 Septembre 1975

A la demande de la mairie de Niffer, le Service Géologique d'Alsace et de Lorraine a été chargé de l'enquête géologique réglementaire relative à la mise en conformité d'un dépôt de résidus urbains situé à Niffer au Lieu-dit "Eisenbahndamm".

Une visite des lieux a été effectuée par le géologue le 9 septembre 1975 en présence de Monsieur le Maire de la Commune de Niffer.

1 - SITUATION ET CARACTERISTIQUES DU DEPOT (cf. annexe 1)

1-1 Situation du dépôt

La décharge utilisée par les habitants de la commune de Niffer se trouve située à 700 mètres au Nord Ouest du Village, elle est établie dans un ancien fossé en contrebas d'une voie ferrée militaire désaffectée ; l'ancienne décharge à présent nivelée occupe la partie Sud de ce fossé. La superficie du site est d'environ 60 ares et la cote du terrain varie de 234 mètres à 231 mètres, par ailleurs il est éloigné de toute habitation et chemins fréquentés.

1-2 Caractéristiques du dépôt

Les ordures ménagères sont collectées par une entreprise spécialisée, le tonnage annuel collecté peut être estimé à 100 t. on retrouve également de nombreux déchets inertes (décombres, déblais etc..) sur la décharge ; le site ne devrait arriver à saturation qu'à long terme (plus de 20 ans).

../..

2 - CARACTERISTIQUES HYDROGEOLOGIQUES

Les terrains constituant le sol et le sous-sol du dépôt étudié sont des alluvions anciennes de nature sablo-graveleuse correspondant à la basse terrasse rhénane reposant sur un substratum marneux oligocène ; leur épaisseur est d'environ 30 mètres.

Ces alluvions sont le siège d'une nappe phréatique s'écoulant en direction du Nord, Nord-Est. En septembre 1974, cette nappe se trouvait à 10 mètres de la surface du sol, et le battement constaté cette même année de 4 mètres. Il n'existe de ce fait que des risques minimes de pollution de la nappe phréatique, l'épaisseur de la zone non saturée étant suffisante

3 - ALIMENTATION EN EAU POTABLE

La commune de Niffer est alimentée en eau potable par un forage 413-8-4 à 450 mètres en amont du dépôt au Nord - Ouest de celui-ci : il n'existe aucun risque de pollution de cet ouvrage dont les différents périmètres de protection n'englobent d'ailleurs pas la décharge.

4 - PRESCRIPTIONS

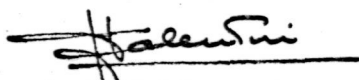
- 1) - Tout brûlage des ordures même occasionnel est interdit.
- 2) - Seul le déversement de résidus urbains est autorisé ; ordures ménagères, déblais et gravats, déchets industriels et commerciaux, solides, non toxiques ou explosifs, inflammables, boues pelletables non toxiques en provenance de stations d'épuration.

../..

- Est interdit : le déversement d'eaux usées, de résidus semi-liquides non pelletables, de produits chimiques, hydrocarbures et résidus nocifs, toxiques ou inflammables provenant d'établissements classés.

CONCLUSION

Etant donné les conditions hydrogéologiques du secteur, l'absence de risques de pollution d'ouvrages destinés à l'alimentation en eau potable des collectivités et à usage industriel un AVIS FAVORABLE est donné à la poursuite de l'exploitation d'un dépôt de résidus urbains par la commune de Niffer, à l'emplacement et sous réserve des prescriptions énoncées.


L. SEYMLER

p Directeur du Service de la Carte
Géologique d'Alsace et de Lorraine

Annexes: 1) Plan de situation au 1/25 000
2) Extrait cadastral 1/2000

S U D

Dépôt Utilisé

Niffer

Kembs

Kleinke

COMMUNE DE NIFFER

Plan de situation

échelle 1/25000

● Forage AEP

Mulhouse 7-8 Altkirch 3-4

HIDENE

EISENBAHDAMM

HINTER DER ALTEN STRASSE

ZWISCHEN DEN STRASSE